COMPTE-RENDU
Conseil d'école de l'INP-AgroToulouse
du vendredi 10 juillet 2026

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Collège A : Arnaud ELGER, Geneviève NGUYEN (P), François PURSEIGLE (P), Jean-Pierre SARTHOU (Visio).

Collège B : Valérie BARRAUD-DIDIER, Cécile BONNEFONT, Julie BORNOT, Elie MAZA (Visio), Bertrand POURRUT.

Collège BIATSS : Julie CAMINADE, Benoît GAYSSOT, Jérôme SILVESTRE (P), Virginie SUC PAYRÉ (visio).

Collège usagers : Noah KANE (visio) (P).

Personnalités extérieures : Clément BULHÉ, Cédric CABANES, Julien COUAILLIER (P), Joël FRAYSSE, Alice MELLAC (visio).

Les procurations suivantes ont été données :
Maritxu Guiresse - Procuration à Geneviève Nguyen
Bertrand Pourrut - Procuration à Geneviève Nguyen
Jean-Marie Arpizou – Procuration à Jérôme Silvestre
Célia Frayssinet – Procuration à Noah Kane
Guillaume Dherissard – Procuration à Julien Couaillier
Pierre-Benoît Joly – Procuration à François Purseigle
Nicolas Tousset – Procuration à Julien Couaillier

Membres invités de la séance (sans voix délibérative) : Dominique POQUILLON, Thierry LIBOZ, Fabienne STEPHAN, Nadine PANIS, Aurore LOUIS, Julien MASSONAT, Corine BAYOURTHE.

Absents excusés : Olivier GLÉNAT, Laurent VEZINHET, Damien TRÉMEAU, Maritxu GUIRESSE, Jean-Marie ARPIZOU, Agathe LE CHEVALIER, Célia FRAYSSINET, Yanel MESSAL, Clémence GOUFFIER, Guillaume DHERISSARD, Pierre-Benoît JOLY, Mélanie TISNÉ-VERSAILLES, Nicolas TOUSSET.

(P) = Procuration donnée.

Pour mémoire décompte des voix :

Collège A : 4 ; Collège B : 5 ; Collège BIATSS : 4 ; Collège usagers : 1 ; Personnalités extérieures : 5 ; Procurations : 7 ; soit **26 voix.**

La séance débute à 14h00 avec **19 présents (dont 5 en visio) et 7 procurations.**

Le Président du conseil d'école, Julien Couaillier, ouvre la séance en remerciant les membres présents. Il rappelle l'objectif de terminer la réunion vers 16h00 et propose de démarrer entre 13h30 et 14h.

Le quorum est vérifié sur la base des membres présents et des pouvoirs recueillis.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement. Le Président souligne qu'il s'agit du dernier conseil d'école avant l'été, avec un ordre du jour chargé.

En préambule, le Président rappelle les prochaines dates de conseil d'école : jeudi 13 octobre 2026 (matin), jeudi 26 novembre 2026 (matin), mercredi 24 février 2027 (après-midi), mercredi 31 mars 2027 (après-midi) et mardi 25 mai 2027 (après-midi). Le calendrier complet de l'année universitaire 2026-2027 sera transmis ultérieurement par le secrétariat.

Le Président remercie la Présidente de Toulouse INP pour sa présence, avant de dérouler l'ordre du jour.

1. Informations générales de la Présidence de Toulouse INP

La Présidente, Dominique Poquillon, présente une synthèse des informations locales et de celles issues du congrès des trois conseils de Toulouse INP (CFVU, commission recherche, conseil d'administration), tenu la veille.

Direction de l'INP-ENSIACET : l'appel à candidature pour la direction de l'école a de nouveau été infructueux, les deux candidats extérieurs, qui avaient pourtant travaillé avec les candidats internes, se sont retirés, y compris la veille de l'audition. Une nouvelle demande de republication du poste (la troisième) est transmise au ministère. La direction est assurée à titre provisoire par Laurent Prat, sans terme fixé à ce jour.

Vie du site toulousain et avenir de l'Université de Toulouse : la Présidente rappelle que l'Université de Toulouse est aujourd'hui un établissement public expérimental (EPE), régime dont l'échéance approche compte tenu du contexte législatif. La sortie d'expérimentation implique de faire évoluer les statuts actuels ; un rapport d'évaluation doit être remis au HCERES au printemps 2027, pour laisser le temps aux votes institutionnels ultérieurs. Ce calendrier a été rappelé par la rectrice de région académique lors de rencontres bilatérales avec chaque établissement, en présence des conseillers spéciaux du ministère.

Toulouse INP est positionné, dans son projet d'établissement et son rapport HCERES, pour travailler à devenir « établissement composante » de la future université (statut différent de l'actuel statut d'« établissement associé »), mais à certaines conditions (« lignes rouges ») : conservation de la personnalité morale et juridique, mais surtout d'une autonomie pédagogique, administrative et financière réelle (dotation ministérielle directe, négociation directe des contrats et de la politique RH, sans filtre supplémentaire), maintien du leadership sur les thèses et les habilitations à diriger des recherches (2 écoles doctorales sur 6 présidées par des professeurs de Toulouse INP, 20 % des thèses

du site), et préservation des spécificités propres aux écoles d'ingénieurs (mobilité internationale sortante, conseils de perfectionnement, vie étudiante, lien fort avec le monde socio-économique). La Présidente indique que ces garanties doivent être solidement inscrites dans les statuts du futur établissement plutôt que dans de simples règlements intérieurs, ces derniers pouvant être modifiés par un conseil d'administration où Toulouse INP restera numériquement minoritaire.

Elle évoque également la nécessité, pour le futur grand établissement, de démontrer une capacité à l'interdisciplinarité sans pour autant diluer les identités disciplinaires, ainsi que les tensions actuelles entre l'Université de Toulouse et Toulouse Capitole, qui ont donné lieu à une lettre de cadrage de leurs relations. Elle assure les membres du conseil qu'aucune décision ne sera prise sans information et concertation larges des personnels, ni sans passage devant les instances.

Avancées internes à Toulouse INP : la Présidente cite plusieurs chantiers aboutis ou en cours : la politique de science ouverte (80 % des publications en accès ouvert à six mois, contre 60 % en moyenne nationale), la formalisation d'un cadre sur l'intégrité scientifique (plagiat…), la revalorisation de l'indemnité des personnels BIATSS dont les « faisant fonction » pour un montant de 200 000 € supplémentaires (la cartographie précédente datant de 2017), ainsi que les travaux sur la politique handicap et l'accompagnement des carrières.

Intelligence artificielle : la Présidente indique que 1,6 million de connexions à des outils d'IA non souveraine (ChatGPT, Gemini, Claude…) ont été recensées au sein de l'établissement sur les seuls mois de mai et juin 2026, ce qui pose la question de la protection des données (étudiants, personnels). Un plan de formation des personnels a été lancé (présentiel, distanciel, plateforme Mentor), avec 190 demandes d'inscription en moins de dix jours et déjà 50 personnes formées ; un accès gratuit à ChatPro est ouvert jusqu'à la fin de l'année pour les personnels formés. Elle insiste toutefois sur l'absence de ressources supplémentaires pour financer des licences à grande échelle (de l'ordre de 25 €/mois/utilisateur) et appelle à la prudence sur la fiabilité des réponses de ces outils, illustrée par un test au cours duquel l'IA avait inventé de fausses correspondances entre nomenclatures administratives. Un outil souverain hébergé (Strasbourg/Rennes) est en cours de déploiement, après plusieurs mois de retard. Un échange a lieu avec Joël Fraysse, représentant de la DRAAF, sur l'existence d'une charte ministérielle relative à l'IA (qui ne couvre pas encore, à ce stade, les droits et devoirs des utilisateurs dans l'ESR) et sur les outils mis à disposition par ce ministère (assistant IA, outil de transcription, suite numérique). Le sujet sera repris lors d'une prochaine réunion du collectif des directeurs d'établissements d'enseignement supérieur agronomique.

2. **Approbation des comptes-rendus du conseil d'école du 27 janvier 2026 et du 24 mars 2026 (Rapporteur : Julien Couaillier) – pour vote**

Le Président soumet au conseil les comptes-rendus des séances du 27 janvier et du 24 mars 2026. Aucune remarque, modification ou ajout n'est formulée par les membres présents ou à distance.

Approuvez-vous le compte-rendu du conseil d'école exceptionnel du 27 janvier 2026 ?

Approuvé à l'unanimité.

Approuvez-vous le compte-rendu du conseil d'école du 24 mars 2026 ?

Approuvé à l'unanimité.

3. Information de la Direction de l'INP-AgroToulouse

Association des anciens élèves (AgroToulousains) : François Purseigle, Directeur de l'INP-AgroToulouse, présente au conseil Julien Massonnat (promotion 2008), nouveau président de l'association des anciens élèves, et Clément Bulhé (promotion 2012), nouveau vice-président. Julien Massonnat est fondateur d'une agence de communication spécialisée en agriculture et viticulture (RN20) ; Clément Bulhé est responsable de site chez un fabricant de machines pour l'imprimerie et les biens de consommation. Ils indiquent avoir constaté, avec les autres membres du nouveau conseil d'administration de l'association (25 administrateurs, de la promotion 2023 à la promotion 1979), que l'association était en déshérence depuis une dizaine d'années, avec peu de vision et une adhésion qui se limitait trop souvent aux moments de rupture professionnelle (recherche d'emploi, réorientation). Ils présentent un projet articulé autour de quatre axes : le mentorat entre jeunes diplômés et anciens plus expérimentés, les temps de convivialité, la prise de parole/communication de l'association, et une présence renforcée et régulière à l'école (l'équipe dirigeante étant volontairement composée de personnes basées dans la région toulousaine). L'objectif affiché est de construire, d'ici la fin de l'année 2026, un projet pérenne pour l'association, en lien avec les groupes de travail de la feuille de route de l'école (GT1, GT4 notamment) et avec l'insertion professionnelle des diplômés, dans un contexte jugé difficile. Le Président et le Directeur saluent cet engagement et invitent les deux responsables à s'associer aux prochaines rencontres avec des entreprises (Intermarché, Andros, RAGT, Natera...) ainsi qu'au Forum d'AgroToulouse, dont la prochaine édition est fixée au 7 octobre 2026.

Réunion du collectif des directeurs (CEDESA) : le Directeur rend compte de la réunion tenue le mardi précédent à la DGER. Les échanges ont notamment porté sur les mouvements sociaux et mobilisations étudiantes dans le réseau (retour de Laurent Buisson sur la situation du collectif « agro en lutte » et les mesures d'évacuation prises dans son établissement), sur l'événement « Femmes d'Avenir » organisé par des étudiantes à AgroToulouse et qui a dû être reporté, ainsi que sur la question de la santé mentale, particulièrement sensible dans les écoles vétérinaires (suicides d'étudiants et de personnels). Les Bachelors agro ont également été abordés en CEDESA.

Insertion professionnelle et attractivité (« Avenir-Agro ») : l'accord de consortium « Avenir-Agro » devrait être finalisé et validé par l'ensemble des partenaires du consortium à la rentrée. La campagne nationale d'attractivité « Avenir-Agro » sera lancée d'ici la fin de l'année avec une agence de communication, une agence de relations pression/relations publics et une agence d'évaluation, ciblant les écoliers, les collégiens, les lycées et les prescripteurs de l'orientation (parents d'élève, enseignants,

PsyEn...). Des accompagnateurs territoriaux seront recrutés à compter du 1er septembre 2026 : deux équivalents temps plein pour la grande région Occitanie/PACA/Corse, dont une personne partagée entre AgroToulouse et l'EI Purpan, ainsi qu'un poste pour la Nouvelle-Aquitaine (basé à Bordeaux Sciences Agro), en réflexion sur les mutualisations possibles entre régions. Une rencontre est prévue avec le Directeur de l'EI Purpan le 21 juillet pour organiser cette collaboration.

Le Directeur présente ensuite les résultats de l'enquête de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), parue début juin 2026 : le taux net d'emploi à six mois après diplomation recule de 4 points pour l'ensemble des écoles membres de la CGE, à 76 % (77,5 % pour les écoles d'ingénieurs, 74,5 % pour les écoles de management, 72 % pour les autres spécialités). AgroToulouse se situait un peu au-dessus de 70 % l'an dernier, avec une nouvelle baisse cette année. Un échange a lieu sur la méthodologie de l'enquête (prise en compte ou non des doctorants et personnels en CDD de recherche selon les écoles) ; à 12-18 mois, le taux net d'emploi remonte à 90,7 % pour la promotion 2024 (référence CGE), ce qui relativise le constat à 6 mois. Le Directeur signale par ailleurs que ni AgroToulouse, ni Nancy ne participent actuellement au réseau des chargés d'insertion professionnelle animé par la DGER, alors que d'autres écoles publiques et privées y sont représentées ; il souhaite que les deux écoles y soient associées à la rentrée. La Présidente de Toulouse INP complète en mentionnant la plateforme officielle InserSup, qui croise les données INE et de sécurité sociale pour objectiver l'insertion professionnelle (avec certaines limites, notamment pour les auto-entrepreneurs).

Infrastructures (halle technologique et cuisine pédagogique) : une réunion sur la gouvernance des infrastructures de l'Agrobiopôle s'est tenue la semaine précédente avec les principaux usagers de la halle technologique. Une visite est prévue à Nancy la semaine suivante pour observer l'organisation de la cuisine pédagogique de l'école partenaire. L'ambition est de développer un projet autour des compétences d'AgroToulouse en fermentation (boissons fermentées, transformation des protéines végétales), de consolider un modèle économique permettant de rentabiliser au moins partiellement le fonctionnement de ces infrastructures, et d'en faire un outil au service de l'écosystème socio-économique (entreprises, anciens élèves créateurs d'entreprise, lycées partenaires dont les BTS biotech). La Présidente souligne l'importance de communiquer sur ces projets une fois inaugurés, avec l'appui du service communication de la présidence, notamment avant les échéances électorales.

Le Directeur annonce qu'à la faveur du départ à la retraite d'Olivier Delahaye, une demande de poste d'ingénieur sera formulée auprès de Toulouse INP pour assurer le pilotage de ces infrastructures.

Calendrier des rencontres avec les entreprises : une délégation d'Intermarché sera reçue le 15 juillet 2026 ; Andros doit venir présenter sa démarche RH ; d'autres rencontres sont en préparation.

4. « De la feuille de route au projet d'école » : retour sur le séminaire de restitution du 10 juillet 2026 matin (Rapporteur : Corine Bayourthe, François Purseigle) – pour information

Corine Bayourthe présente le bilan du séminaire de restitution qui s'est tenu le matin même, en clôture de quatre mois de travail de quatre groupes de travail (GT), un par axe de la feuille de route du

Directeur (gouvernance, recherche, formation, partenariats). Chaque GT a travaillé à l'identification d'objectifs opérationnels et d'actions, en veillant à l'alignement entre axes stratégiques, objectifs opérationnels et actions, dans un souci de collégialité : il s'agissait à la fois de restituer les travaux aux collègues associés et de leur permettre de valider, amender et prioriser les actions retenues.

Le séminaire a réuni 80 participants, ce qui est jugé être un bon niveau de mobilisation, y compris sur l'axe jugé a priori le moins engageant (gouvernance). Le format (25 minutes par atelier) est reconnu comme ambitieux au regard du nombre de sujets à traiter, mais le bilan est jugé globalement positif. Un travail de synthèse va maintenant être conduit pour mettre en regard les résultats des quatre GT, en vue de la rédaction d'un livre blanc qui sera présenté lors du prochain conseil d'école, le 13 octobre 2026 — le Directeur précisant qu'il ne s'agit pas d'attendre ce document pour engager des actions concrètes. Le Directeur indique avoir échangé avec l'École nationale vétérinaire de Toulouse (Pierre Sans), qui a mené une démarche comparable, sur le passage d'une feuille de route à un plan d'action ; il a été rappelé qu'un livre blanc n'est pas un document figé et peut évoluer, sa structure générale demeurant toutefois la référence dans la durée.

Le Directeur remercie Corine Bayourthe et l'ensemble des responsables de GT pour leur engagement, et souligne la convergence entre cette démarche et le projet de composante porté par Toulouse INP dans le cadre de l'évolution de l'Université de Toulouse.

5. Présentation de la liste des membres du conseil de perfectionnement (Rapporteur : Julien Couaillier)

Le Directeur rappelle que l'école s'est engagée dans la mise en place d'un conseil de perfectionnement, instance consultative réunissant notamment des personnalités extérieures qualifiées, appelée à échanger avec les alumni, les étudiants et les enseignants-chercheurs. Julien Couaillier présente la liste des personnalités contactées ou pressenties, dont plusieurs ont déjà donné leur accord de principe :

- Julien De Normandie, ancien Ministre de l'Agriculture, Sweep
- Thierry Cotillard, Président Intermarché
- Stéphanie Guillonneau, Directrice achat Biocoop (ex Système U).
- Florian Delmas, PDG Andros
- Sylvain Hypolite, Directeur adjoint Agrod'Oc (Responsable R et D) ; Accord
- Jérôme Simon, Responsable Agriculture, FNCA, Crédit agricole ; Accord
- Anne Trombini, Directrice pour une agriculture du vivant
- Grégoire Dupré, Chef d'entreprise, Fondateur d'Abelio (solution numérique agricole pour la gestion de vos cultures) ; Accord
- Bruno DUFAYET, agriculteur, ancien président de la fédération nationale bovine ; Accord
- Sarah Singla, agricultrice et agronome, Académie d'Agriculture de France
- Elisabeth Payeux (Directrice - Carnot AgriFood Transition) ; Accord
- Patrick Raguneaud, Président Fondation Jean Poupelin, Cognac
- Paul Fabre, Directeur interprofession des vins du Sud-Ouest ; Accord

- Carmen Etcheverry, Directrice Durabilité, Advini (ex. FNE)
- Pierre-Marie Brizou, Co-fondateur DelaFerme ; Accord
- Damien Roux, Locavorium
- Patrick Larrere, Fermes Larrère ; Accord
- Elodie Galko, Directrice Agence de l'eau
- Christian Couturier, Solagro
- Aurélie Catallo, IDDRI

Il est rappelé que tous les contacts sollicités ne donneront pas nécessairement suite. L'objectif est de finaliser la composition et de proposer au conseil d'école du 13 octobre 2026 la désignation d'un président ou d'une présidente pour ce conseil de perfectionnement, en vue d'une première réunion avant la fin de l'année civile, dans le cadre notamment de la présentation du livre blanc.

6. Ressources humaines

a. Campagne d'emploi 2027 (rapporteurs : François Purseigle et Fabienne Stéphan – pour avis)

Le Directeur et Fabienne Stéphan présentent au conseil, pour avis, les propositions de postes d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS que l'école se propose de faire remonter à Toulouse INP avant le 15 juillet, à l'issue de deux réunions de travail associant les départements et les laboratoires. La Présidente de Toulouse INP rappelle le cadre fixé pour cette campagne : les consignes ministérielles pour 2026 comme pour 2027 imposent de ne pas augmenter le nombre d'emplois ni la masse salariale (« double consigne »). Les demandes doivent donc être raisonnables et objectivées, en règle générale à hauteur d'un poste demandé pour un poste libéré (« un pour un »), sur la base du tableau des effectifs transmis par le service RH de Toulouse INP. Elle rappelle qu'en 2025, seuls 15 postes (6 PR, 9 MCF) avaient été ouverts au concours pour l'ensemble de Toulouse INP, chacun devant être défendu individuellement auprès du rectorat.

Contexte budgétaire : la Présidente alerte le conseil sur l'impact, non compensé par l'État, de la nouvelle cotisation retraite dite « CAS pensions », qui pèse sur la masse salariale des établissements autonomes à hauteur de 4 % des charges patronales depuis 2025, avec une nouvelle marche annoncée pour 2027. Cette charge représenterait déjà environ 2,4 M€ pour Toulouse INP, compensée seulement à hauteur d'environ 0,8 M€ sur 1,2 M€ annoncé, sans garantie sur la suite. L'effet cumulé de ces charges nouvelles (retraites, prestation compensatoire, complémentaire santé) est estimé à plus de 3 M€, soit davantage que le coût des postes demandés en campagne d'emploi, ce qui impose des arbitrages entre effectifs et niveau de rémunération.

Les principales demandes présentées au conseil sont les suivantes :

Enseignants-chercheurs

- 1 poste de professeur (PR), profil œnologie, département Sciences et industries alimentaires, en lien avec le départ de Christian Chervin et la formation aujourd'hui portée par Florence Mathieu ;
- 1 poste de maître de conférences (MCF), technologie alimentaire, département Sciences et industries alimentaires, en lien avec le départ de José Raynal ;
- 1 poste d'ingénieur, à la suite du départ en retraite d'Olivier Delahaye, avec une double mission de pilotage des infrastructures (halle technologique, cuisine pédagogique) et d'appui organisationnel au DNO ; recrutement envisagé en CDD (et non en CDI, conformément à la politique de l'établissement), profil ouvert à une expérience dans le secteur privé et dans les boissons fermentées, avec une capacité à participer à des enseignements (TP/TD) explicitement recherchée ;
- CDIsation demandée pour Pierre Aubignac, en charge du pilotage de la formation par apprentissage et de l'alternance, arrivant au terme de trois années de CDD ;
- 1 poste de PR en écologie microbienne, département Agro et environnement (demande de repyramidage, dans la continuité d'une demande déjà formulée les années précédentes, pour permettre une évolution de carrière à un collègue en poste) ;
- 5 postes d'ATER identifiés
- 1 poste de MCF en biosciences végétales, département Biosciences végétales : ce poste, mis en concurrence en interne avec la demande de MCF en technologies alimentaires, n'est pas retenu en priorité cette année. Le Directeur prend l'engagement, formalisé au conseil, que ce poste sera classé en priorité n°1 lors de la prochaine campagne d'emploi, afin de garantir la cohérence et la mémoire des arbitrages d'une année sur l'autre ;
- un poste « hors cadre », lié à la personne actuellement responsable du MSEI (Axelle Louise), dont le statut d'enseignement fait l'objet d'un cas atypique (portage par une personne extérieure au corps des enseignants-chercheurs). Il a été décidé, par prudence, de maintenir ce poste dans la liste remontée à Toulouse INP, dans l'attente d'un échange à programmer avec les personnes concernées (dont Roman Tesseirenc) pour clarifier le devenir de cette offre de formation.

Personnels BIATSS

- 1 poste au service communication : chargé des relations partenariales avec les lycées (bachelors, lycées généraux), en remplacement d'un départ (celui de Max Huguet) ; recrutement déjà engagé, entretiens prévus la semaine suivant le conseil ;
- le poste d'ingénieur en charge du pilotage des infrastructures, présenté ci-dessus (suite au départ d'Olivier Delahaye) ;
- 2 renouvellements de CDD pour la scolarité, et 1 renouvellement pour la gestion financière ;

- 1 nouveau recrutement côté TP, en remplacement d'une collègue titulaire partant en mutation (Clarisse Aubry), pourvu par un contractuel ;
- un mouvement en chaîne sur le poste de responsable de la scolarité au sein de Toulouse INP (le responsable du SAFAE, Benoît Gayssot, rejoint une autre école de l'établissement, la personne qui le remplace, Laurie Jouannet, étant elle-même remplacée sur le poste de responsable de scolarité par un recrutement en cours;
- une demande de concours pour le poste de responsable du STI, (repyramidage pour permettre une évolution de carrière à un collègue en poste)

  côté laboratoires : renouvellements de CDD pour des agents déjà en poste ; au CRBE, une demande de pérennisation/cédéisation pour un agent qui atteindra 3 ans d'ancienneté en 2027 (la durée maximale de CDD pouvant aller jusqu'à 6 ans avant titularisation) ; à GENPHYSE, remplacement d'un départ de contractuel par un contractuel ; au LGC (Laboratoire de génie chimique), une demande de concours de pérennisation pour un agent récemment recruté, déjà engagé dans une préparation aux concours et dont le laboratoire souhaite sécuriser la situation ; 1 renouvellement de CDD supplémentaire pour un poste au LRSV.

Un échange a lieu sur les risques associés aux demandes de concours : en cas d'échec d'un candidat contractuel pressenti au concours, le CDD de l'intéressé s'achève, la masse salariale ne permettant pas de financer à la fois le poste ouvert au concours et le maintien du contrat existant. La Présidente souligne l'intérêt, pour l'établissement, de s'impliquer dans l'organisation des concours nationaux (jurys, épreuves) afin de mieux maîtriser ces recrutements, tout en rappelant son attachement à l'emploi statutaire.

Ce point, présenté pour avis, n'a pas donné lieu à un désaccord exprimé par les membres du conseil ; les échanges ont essentiellement porté sur la méthode de priorisation et sur les cas particuliers détaillés ci-dessus.

b. Désignation des personnalités extérieures du CEVE (rapporteurs : François Purseigle & Thierry Liboz – pour information)

Thierry Liboz rappelle la composition du Conseil des études et de la vie étudiante (CEVE) de l'école, qui réunit des élus enseignants-chercheurs, des élus BIATSS et des élus usagers (étudiants et apprentis), complétés réglementairement par deux personnalités extérieures qualifiées, plutôt issues du monde académique.

Le Directeur propose la candidature de François Pipereaux, directeur adjoint du lycée agricole d'Auzeville, avec lequel l'école entretient des échanges réguliers, y compris sur la mobilisation étudiante et la proximité des infrastructures. Il précise qu'il proposera formellement cette participation à l'intéressé. Le second siège, occupé lors du mandat précédent par Christel Lutz (ex-UPS, aujourd'hui Université de Toulouse), doit être pourvu par une nouvelle personne, cette dernière quittant ses fonctions. Faute d'une liste complète des deux personnalités à désigner, le conseil d'école décide, à la demande de la Direction, de reporter le vote de désignation des personnalités extérieures

du CEVE au conseil d'école du 13 octobre 2026, ce délai devant permettre d'échanger avec les personnes pressenties (Thierry Liboz étant chargé de rechercher un successeur du côté de l'Université de Toulouse).

En réponse à une question sur d'éventuelles modifications significatives des modalités d'évaluation des compétences ou des règlements des examens (points sensibles pour la sécurité juridique des délibérations du CEVE), il est indiqué qu'aucune évolution majeure n'est à signaler à ce stade, ce qui limite le risque lié au report du vote.

Dominique Poquillon quitte la séance à 15h35.

7. Budget

- **Compte financier 2025 (rapporteur : Fabienne Stéphan – pour avis)**

Fabienne Stéphan présente l'exécution financière 2025 de l'école. Elle rappelle que Toulouse INP a présenté, pour l'ensemble de ses composantes, un compte financier consolidé, voté par le conseil d'administration de Toulouse INP le 10 mars 2026 ; l'objectif du point présenté ce jour est d'apporter, grâce à des données plus fines transmises par la direction des affaires financières de Toulouse INP, un éclairage propre à AgroToulouse selon le modèle de présentation retenu pour le budget initial 2026 (distinction entre budget récurrent construit sur la base des dépenses constatées en N-1, et projets ponctuels négociés spécifiquement avec la gouvernance de Toulouse INP — par exemple, à terme, un dossier de financement pour la cuisine pédagogique).

Le début de l'exercice 2025 a été marqué par un régime de « services votés » (la loi de finances initiale n'ayant été publiée que le 15 février 2025), imposant de limiter les dépenses aux besoins strictement nécessaires au fonctionnement, et la fin d'année s'est terminée par un moratoire sur les dépenses de communication. Ces contraintes expliquent en partie des taux d'exécution de 75 % sur les dépenses récurrentes courantes et de 69 % sur les projets pluriannuels.

Concernant la masse salariale (positionnée au niveau de Toulouse INP), l'exécution 2025 fait apparaître un déficit de 535 969 € par rapport à la quote part de subvention pour charges de service public, compensé par les excédents de recettes de l'école, pour aboutir à un excédent budgétaire consolidé de 207 371 € (différence entre recettes encaissées et dépenses décaissées). Il est précisé qu'il s'agit d'une comptabilité de caisse, qui n'intègre pas les amortissements ; en comptabilité patrimoniale, le résultat serait probablement proche de l'équilibre, voire légèrement déficitaire. La subvention pour charge de service public, bien que non individuellement fléchée vers AgroToulouse, est ventilée entre les trois écoles selon une clé de répartition fondée sur le poids de chacune dans les dépenses de fonctionnement de l'établissement.

Concernant les recettes propres de l'école (de l'ordre de 250 840 €), Fabienne Stéphan détaille notamment les redevances d'occupation versées par les sociétés hébergées dans les locaux de l'école, les recettes liées au TOEFL et à l'organisation de concours (compensation partielle des frais engagés,

financée pour partie par le SCAV), les droits d'inscription et la taxe d'apprentissage — cette dernière peinant à dépasser 100 000 € et exécutée à 83 483 € en 2025 — ainsi que la contribution aux fluides des unités de recherche et la formation continue. Elle signale qu'à compter de l'exercice 2026, la gestion des fluides sera centralisée au niveau de Toulouse INP, ce qui fera disparaître ce poste de dépense de l'exécution de l'école : elle invite donc à la prudence dans les comparaisons d'une année sur l'autre et propose d'étudier la possibilité de maintenir un suivi de la consommation à titre informatif.

Nouvelle ligne de recettes en 2026 (expertise des enseignants-chercheurs) : le Directeur précise qu'un tarif journalier d'expertise de 1 500 € a été voté au niveau de Toulouse INP, permettant à un enseignant-chercheur de faire bénéficier l'école (et non uniquement son laboratoire) des recettes tirées d'une expertise réalisée en dehors de son activité de recherche proprement dite (accompagnement stratégique d'entreprises, interventions de formation hors formation continue, participation à des instances professionnelles, etc.), sur le modèle pratiqué à l'École nationale vétérinaire de Toulouse, où ce type de recettes représente environ 70 000 € par an. Ce tarif, exprimé en journées, peut être proratisé (demi-journée, heure). Un débat s'engage sur la frontière parfois délicate entre expertise « recherche » (relevant des laboratoires et devant, à ce titre, être qualifiée en lien avec la direction de la recherche et de la valorisation et expertise « hors recherche » bénéficiant à l'école, ainsi que sur le niveau de tarification, jugé parfois élevé pour de petites structures agricoles proches de la production ; il est rappelé que le tarif peut être ajusté à la baisse selon le temps réellement mobilisé.

Approuvez-vous le compte financier 2025 ?

Approuvé à l'unanimité.

8. **Formation**
   - **Évolution des périmètres de consortium des Bachelors Agro (rapporteur : François Purseigle – pour information)**

Le Directeur, avec l'appui d'Aurore Louis et de Cécile Bonnefont, présentent pour information l'avancement du consortium de Bachelors Agro. Les mentions « Génie agronomique » et « Entreprendre », cette dernière n'ayant pas été accréditée l'an dernier, sont relancées avec un consortium élargi, initialement construit avec le seul lycée d'Auzeville désormais étendu aux lycées de Carcassonne, Albi et Montauban. La dynamique pédagogique est jugée positive, avec un objectif commun mieux partagé entre enseignement supérieur et enseignement technique : la répartition des 600 heures de formation entre partenaires ne suit plus une clé rigide (50 % supérieur / 50 % technique) fixée a priori, mais tient compte de la capacité réelle de mobilisation de chaque établissement, désormais au nombre de six dans le consortium (dont l'ENSFEA). Le dossier d'accréditation doit être déposé pour le 1er novembre 2026, en vue d'une ouverture à la rentrée 2027 ; les formations s'appuieront chacune sur des BTS existants pour ne construire que la troisième année (Bachelor), avec

une répartition territoriale des dominantes : « Les grandes cultures » plutôt portée par le lycée d'Auzeville, « L'arboriculture, et multiculture » plutôt portée par Carcassonne.

La démarche est présentée comme plus difficile pour une éventuelle mention « Élevage », faute de position commune entre deux dynamiques de consortium distinctes portées par les lycées de La Roque, de Saint-Gaudens/Pamiers et de Saint-Affrique, dans des contextes d'élevage très différents d'un territoire à l'autre (Aveyron, Comminges, Volvestre, Ariège). Une lettre de cadrage a été adressée à la DRAAF (portée par Damien Trémeau ainsi qu'aux lycées concernés, pour promouvoir une position commune du « SUP UT » (Purpan, ENSFEA, AgroToulouse, Champollion) plutôt que des partenariats bilatéraux dispersés. Le Directeur souligne néanmoins l'enjeu, pour l'Occitanie, de ne pas rester à l'écart d'une offre de formation « Élevage » dans un contexte de crise et de colère du secteur, alors que l'EI Purpan travaille par ailleurs, avec des lycées privés, à un projet de mention élevage en Nouvelle-Aquitaine.

9. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Le Président du conseil d'école souhaite à tous de bonnes vacances et un bel été.

La séance est levée à 16h00.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 13 octobre 2026 à 9h00.

Le Président du conseil d'école,

Monsieur Julien Couaillier